

Présentation



L'enseignement agricole relève de la compétence du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. À la rentrée scolaire 2018, la région compte 62 établissements de l'enseignement agricole présents sur 68 sites. Par leur répartition, ces établissements contribuent à l'aménagement du territoire et à l'animation des territoires ruraux. Ils forment par voie scolaire 12 500 élèves et étudiants. Ces jeunes sont scolarisés dans des classes allant de la quatrième au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) et aux classes préparatoires aux grandes écoles. Les établissements publics de la région accueillent 3 500 élèves et étudiants et les établissements privés sous contrat, 9 000. Les filles constituent 46 % des effectifs. Elles sont plus présentes dans les cycles longs (seconde, baccalauréat et classes préparatoires) que dans les cycles courts (4^{ème}, 3^{ème}, CAPA et BTSA).

Un tiers des élèves et étudiants de la région suivent une formation générale, les deux tiers restants une formation professionnelle. Les spécialités professionnelles les plus suivies sont celles de la production (42 %), devant celles des services (34 %), de l'aménagement (18 %) et de la transformation (6 %). Au niveau national, les filières des services devancent désormais celles de la production.

Suite à la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle, davantage d'élèves poursuivent jusqu'au baccalauréat professionnel agricole,

voire jusqu'au BTSA. L'obtention d'un de ces deux diplômes accompagné d'une spécialité orientée vers la production agricole confère la capacité professionnelle agricole, indispensable pour être éligible aux aides à l'installation en agriculture.

La région dispose de deux écoles privées d'ingénieurs, une à Beauvais et une à Lille, qui, à la rentrée 2018, accueillaient plus de 3 000 étudiants.

L'enseignement agricole par la voie de l'apprentissage est dispensé sur 45 sites dans la région. Fin 2018, plus de 4 200 apprentis s'y trouvaient en formation, dont un quart de filles seulement. Suite à la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle, le niveau de diplôme a fortement augmenté : 63 % des apprentis de l'enseignement agricole ont préparé en 2018 des diplômes de niveau IV ou plus. Les apprentis choisissent d'abord les spécialités de la production (44 %), ensuite celles de l'aménagement de l'espace et la protection de l'environnement (32 %) et des services (23 %) et enfin, celles de la transformation (1 %).

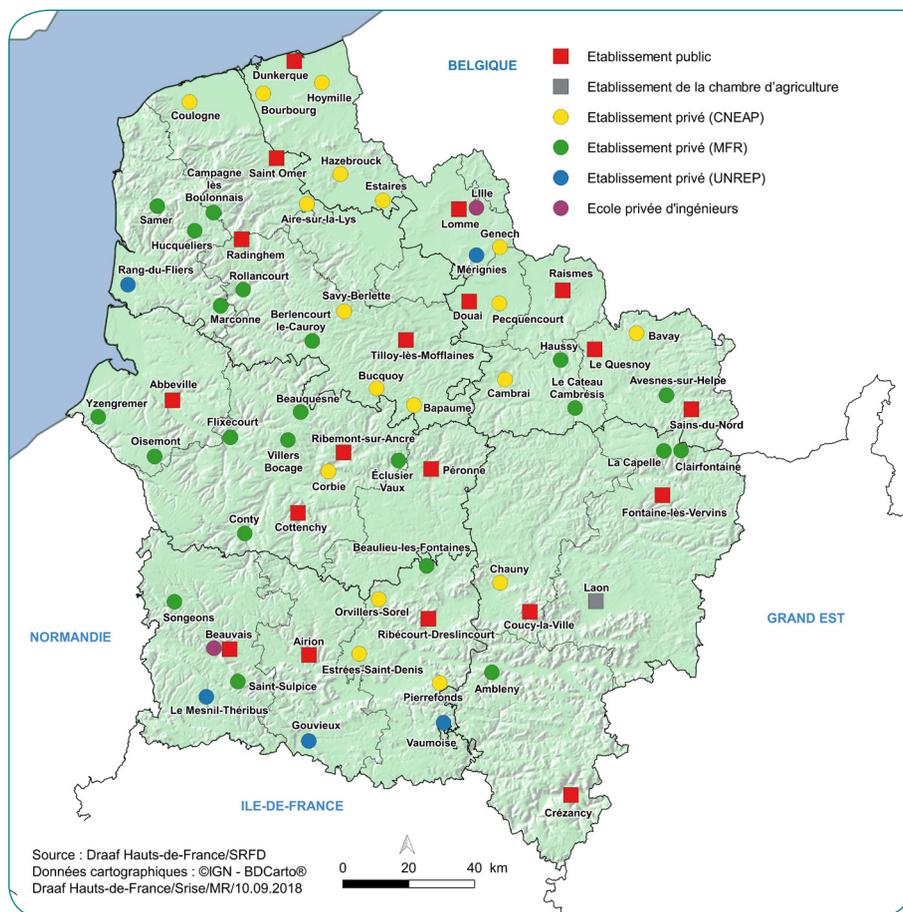
La formation professionnelle continue est dispensée sur 34 sites dans la région. Les stagiaires sont principalement orientés vers les secteurs de la production (42 %), des services y compris vétérinaires (23 %) et de l'aménagement (16 %).



- **"Portrait de l'enseignement agricole - Édition 2019"** - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
- **"Portrait des femmes et des hommes qui dirigent les exploitations agricoles des Hauts-de-France"** - Agreste Hauts-de-France - Études et analyses n° 30 - Mars 2019 - Srise
- **"La formation des exploitants agricoles"** - Agreste Primeur n°335 - Mars 2016 - SSP.

Enseignement agricole

Localisation des établissements de l'enseignement agricole



MFR : Maison Familiale Rurale
CNEAP : Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé
UNREP : Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion

Résultats aux examens de l'enseignement agricole 2019

	CAPA rénové	Bac Professionnel	Bac Technologique	Bac S	BTSA
Hauts-de-France					
Inscrits	815	1 980	512	262	1 156
Présents	748	1 902	509	262	1 107
Admis	716	1 549	474	257	878
dont filles	250	757	202	nc	311
% admis/présents	95,7	81,4	93,1	98,1	79,3

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement



Différents parcours de formation peuvent être suivis :

↳ **la formation initiale par la voie scolaire** concerne les jeunes en formation à temps plein dans un établissement public ou privé ou les jeunes en formation en rythme approprié en Maison familiale rurale ou en Institut Rural d'Éducation et d'Orientation ;

↳ **la formation initiale par la voie de l'apprentissage** s'adresse aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans. Elle se fait en alternance dans l'entreprise et au centre de formation d'apprentis (CFA) ou à l'école d'ingénieur ;

↳ **la formation professionnelle continue** est accessible à tous les salariés en activité ou en recherche d'emploi. Au Ministère en charge de l'agriculture, ce type de formation se déroule principalement dans les CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) et dans les établissements d'enseignement supérieur.

L'enseignement agricole dispense des formations à plusieurs niveaux :

↳ **le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)** accueille des jeunes sous statut scolaire, la dernière année de la scolarité obligatoire. Il permet aux élèves de moins de 15 ans de découvrir des métiers tout en poursuivant l'acquisition du socle de connaissances et de compétences du collège ;

↳ **le niveau V ou cycle court** prépare au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA), au brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA, certification intermédiaire délivrée au cours du cursus du baccalauréat professionnel en 3 ans) ;

↳ **le niveau IV ou cycle long** mène au baccalauréat général série scientifique, au baccalauréat professionnel et au baccalauréat technologique ;

↳ **le niveau III ou cycle supérieur court** prépare au Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) ;

↳ **le niveau II ou cycle supérieur long** prépare aux carrières d'ingénieur, de vétérinaire, de paysagiste, de chercheur et d'enseignant du second degré.

D'autres diplômes peuvent être obtenus en formation adulte ou en apprentissage :

↳ **le brevet professionnel agricole (BPA)**, diplôme de niveau V ;

↳ **le brevet professionnel**, diplôme de niveau IV ;

↳ **les certificats de spécialisation (CS)**, qui sanctionnent un complément spécifique de formation dont le contenu s'appuie sur des référentiels de diplômes professionnels ou technologiques mis en oeuvre dans l'enseignement agricole. Ils peuvent être préparés après un CAPA, un baccalauréat ou un BTSA.

Enseignement agricole

Formation initiale par la voie scolaire - nombre d'élèves par filière

	Public 2018-2019			Privé 2018-2019		
	Effectifs	dont filles	Évolution ⁽¹⁾	Effectifs	dont filles	Évolution ⁽¹⁾
Niveau V et VI						
4ème - 3ème	32	3	-11,1	1 841	588	-4,1
CAPA	296	141	-8,6	817	386	3,7
Niveau IV						
Seconde générale et technologique	273	143	-8,1	667	345	-2,1
Seconde professionnelle	618	278	-3,4	1 335	721	1,0
Bac S (Éducation nationale)	148	93	-7,5	443	248	9,4
Bac Professionnel	1083	501	-4,1	2 315	1259	-6,0
Bac Technologique	417	197	-0,7	665	283	-1,5
Niveau III						
BTSA	579	274	3,8	947	294	-0,9
Classes préparatoires	37	26	23,3	0	0	0,0
Ensemble	3 483	1 656	-3,1	9 030	4 124	-2,0

(1) Evolution ensemble en % 2018-2019/2017-2018

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement

Formation initiale par la voie scolaire par secteur professionnel

	Public 2018-2019		Privé 2018-2019	
	Ensemble	dont Filles	Ensemble	dont Filles
Formation générale et technologique	907	462	3 651	1 464
Production	682	230	2 635	1 006
Aménagement de l'espace et protection de l'environnement	858	145	619	38
Transformation	176	108	306	149
Services	860	710	1 819	1 467
Ensemble	3 483	1 655	9 030	4 124

Nombre d'élèves

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement

Enseignement agricole

Formation initiale par la voie de l'apprentissage au 31 décembre

	Public		Privé	
	2017	2018	2017	2018
Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)	78	69	13	13
Niveau V et VI	745	881	675	617
CAPA	396	544	357	360
CAP	68	29	99	132
BPA	230	278	107	64
CSA	51	30	85	51
Titres homologués	0	0	23	10
BAPAAT	0	0	4	0
Niveau IV	616	677	904	943
Bac professionnel	318	350	641	669
Brevet professionnel	251	275	212	195
CSA	47	52	34	50
Titres homologués			17	29
Niveau III	439	484	539	517
BTS	60	0	124	62
BTSA	363	467	383	417
CSA	16	17	8	6
Titres homologués	0	0	15	16
DJEPS	0	0	9	16
Niveau II	0	0	26	41
Titres homologués	0	0	26	41
Ensemble	1 878	2 111	2 157	2 131

Nombre d'élèves au 31/12/2017 et au 31/12/2018

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement

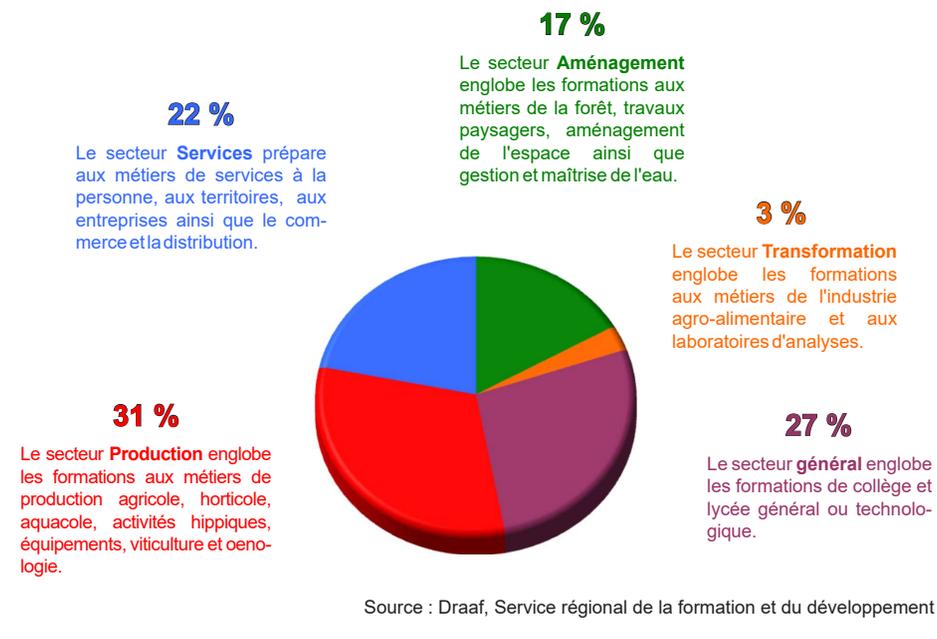
Formation initiale par la voie de l'apprentissage par secteur professionnel au 31 décembre 2018

	Hauts-de-France	
	Public	Privé
Production	897	973
Aménagement de l'espace et protection de l'environnement	950	377
Transformation	6	0
Services	189	768
Ensemble	2 042	2 118

Nombre d'élèves

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement

Effectifs de la formation initiale par secteur professionnel en Hauts-de-France en 2018



Formation continue par secteur professionnel en 2018

	Hauts-de-France	
	Public	Privé
Aménagement de l'espace et protection de l'environnement	60 785	56 512
Production agricole	172 673	131 930
Transformation	4 734	1 321
Prestation d'orientation et d'accompagnement	9 150	3 651
Services (dont vétérinaire)	86 141	85 767
Secteur non rattaché au Ministère de l'agriculture	14 292	104 604
Ensemble	347 775	383 785

Nombre d'heures stagiaires au 16/07/2019

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement